



*Pour que les cadres supérieurs maîtrisent leur destin,  
il faut qu'ils le prennent en main.*

## **SPECIAL ELECTIONS : CAP 1**

Le SCSFIP est persuadé qu'avec ces élections professionnelles, le moment est venu de consolider une grande force syndicale autonome, dédiée à la défense des carrières des cadres supérieurs, d'IP à AGFIP au bénéfice du fonctionnement de la DGFIP. Plus cette force syndicale sera représentative, plus elle sera écoutée et plus elle pourra peser sur les décisions concernant nos carrières, les conditions d'exercice de nos missions.

L'investissement des AFIP et des AGFIP a toujours été un atout majeur pour la DGFIP. Leur implication sans faille dans la réussite de la fusion en est certainement la meilleure des preuves. Le SCSFIP pense que pour rester performante, la DGFIP se doit d'offrir à ses cadres supérieurs des carrières motivantes et dynamiques.

A ce titre, les cadres supérieurs qui constituent la première ligne de la DGFIP sur le terrain ont le sentiment d'être peu ou mal associés aux évolutions de notre maison alors que leur expérience et leur connaissance du fonctionnement des structures est une force pour la DGFIP.

Le SCSFIP ne méconnaît pas les contraintes budgétaires qui pèsent sur notre pays et les AFIP et AGFIP prennent leur part de l'effort collectif au regard des suppressions d'emplois actées au cours des dernières années.

Il est évident que la réduction du nombre d'AGFIP est une réalité désormais durable. De fait, les possibilités pour les AFIP d'accéder à ce grade ou, pour les AGFIP de progresser (accès à la première classe) à l'intérieur de celui-ci vont se restreindre.

Dans le même temps, l'utilisation orientée par la Direction Générale du statut des administrateurs des finances publiques (arrivée d'extérieurs par le biais du détachement) a amplifié la baisse du nombre de promotions des AFIP au grade d'AGFIP.

En outre, le non-respect par la Direction Générale des quotas pour l'accès aux emplois d'AGFIP de première classe a limité les possibilités de promotion pour les AGFIP de Classe Normale.

**1) Au regard de ce nouveau contexte, le SCSFIP défend l'idée réaliste et responsable de la refonte de l'échelonnement indiciaire des AGFIP et des AFIP ainsi qu'une modification des modalités d'accès des extérieurs au grade d'AGFIP.**

En la matière, nos propositions sont les suivantes :

- **Fusion des grades d'AGFIP de Classe Normale et de Première Classe** avec un premier échelon HE B et un dernier à HE E.
- **Instauration d'un unique mécanisme d'intégration dans le grade d'AGFIP** des arrivées extérieures selon la répartition suivante 75 % pour les AFIP et 25 % pour les extérieurs.
- **Une grille indiciaire des AFIP qui commence à 1015 pour se terminer à HE C.**

Seule l'application de nos propositions permettra à un bon nombre d'AFIP et d'AGFIP de retrouver leurs perspectives d'avant la fusion en terme d'indice terminal.

**Ces propositions sont réalistes** : la grille revendiquée pour les AFIP est identique à celle en vigueur pour les Administrateurs des Douanes (décret 2012-589 du 26 avril 2012). Ce qui est possible pour nos collègues des Douanes, doit l'être pour les AFIP.

**Ces propositions sont responsables** : le SCSFIP est prêt à négocier ces grilles à coût budgétaire constant pour la DGFIP en jouant sur le régime indemnitaire (indice contre prime).

*Ces propositions du SCSFIP sont des réponses concrètes aux restrictions des promotions, lesquelles pénalisent les AFIP et les AGFIP qui ne pourront pas dérouler les mêmes carrières que leurs aînés.*

Six ans après la fusion, la DGFIP doit sortir par le haut de la problématique des carrières de ses cadres supérieurs. En effet, de nombreux défis attendent le réseau, lesquels seront pilotés en local par ces mêmes cadres : restructurations du réseau, réorganisation du contrôle fiscal et surtout évolution du paysage administratif avec la reconfiguration des services de l'État en région corollaire de la réforme territoriale.

En ce domaine et avec un grand nombre de structures déconcentrées, la DGFIP ne doit pas subir mais anticiper: avenir des délégations interrégionales, incidences pour les directions locales perdant leur caractère de chef-lieu de région ou pour celles voyant ce caractère élargi (refonte des organigrammes,,)

**2) Ainsi, le SCSFIP demande que la Direction Générale associe rapidement les AFIP et les AGFIP aux réflexions portant sur l'avenir de l'organisation de nos services au regard de la réforme territoriale.**

Tous ces chantiers et réformes en cours doivent également permettre de s'interroger plus globalement sur la cartographie des emplois des AFIP et des AGFIP.

De plus, toujours dans un souci de transparence, la DGFIP doit préciser encore ses propositions en matière de GPEEC. En effet, à ce jour le corps comporte 280 AGFIP et 380 AFIP. Or les organigrammes cibles présentés par la DGFIP comprennent 171 AGFIP et 193 AFIP. Certes les postes à la Direction générale ou encore au sein des Directions nationales spécialisées ne sont pas comptabilisés, mais il est indispensable que, comme nous l'avons déjà demandé, la cible de la DGFIP en matière d'emplois d'AFIP et d'AGFIP soit enfin portée à la connaissance des principaux intéressés.

La DGFIP est au cœur du système financier de l'État et il apparaît pertinent que ses cadres les plus expérimentés accèdent à des fonctions diversifiées au sein de la DGFIP mais aussi à l'extérieur sur des postes à forts enjeux pour les finances publiques. A ce titre, le SCSFIP a regretté le mouvement de retrait initié par l'ancien Directeur Général des AGFIP et AFIP sur les postes d'agents comptables des Établissements Publics à forts enjeux,

**3) Le SCSFIP demande l'instauration d'une cartographie durable dans le temps et plus dense des agences comptables accessibles aux AFIP et AGFIP.**

Enfin, le SCSFIP regrette le caractère aléatoire des communications faites par les organisations syndicales qui siègent en CAP 1 depuis 2011. Ainsi, il se dégage une impression que la gestion des grades d'AFIP et d'AGFIP est réalisée en chambre avec des informations accessibles aux seuls initiés.

**4) Le SCSFIP s'engage à mettre en place une communication permanente et réactive à l'issue des CAP à partir de son site internet à l'instar de ce qui est déjà fait pour la CAP 2.**

***Avec le SCSFIP présent en CAP 1, les AFIP et les AGFIP auront la certitude que leur dossier individuel et leurs intérêts collectifs seront défendus et qu'un retour d'information leur sera effectué rapidement et de manière transparente.***

#### **Les candidats du SCSFIP pour la CAP 1**

##### **AGFIP**

- 1- Stéphane HALBIQUE (DRFIP 75)
- 2- Christian MORICEAU (DRFIP 76)
- 3- Joaquin CESTER (DDFIP 04)
- 4- Jean-Luc LASFARGUES (DDFIP 13)

##### **AFIP**

- 1- Christophe BERTHELIN (DRFIP 76)
- 2- Régine LALLE (DRFIP 75)
- 3- Yves KNEIB (DDFIP 47)
- 4- Jean-Marc BOUCHET (DRFIP 59)

**Rejoignez-nous le 4 décembre 2014 pour que la voix des AFIP et des AGFIP soit entendue !**

*Vous pouvez retrouver sur notre site [www.scsfip.net](http://www.scsfip.net) la présentation détaillée de tous nos candidats AGFIP et AFIP ainsi que notre article « Faut-il s'excuser d'être AGFIP, AFIP ou d'y aspirer? »*